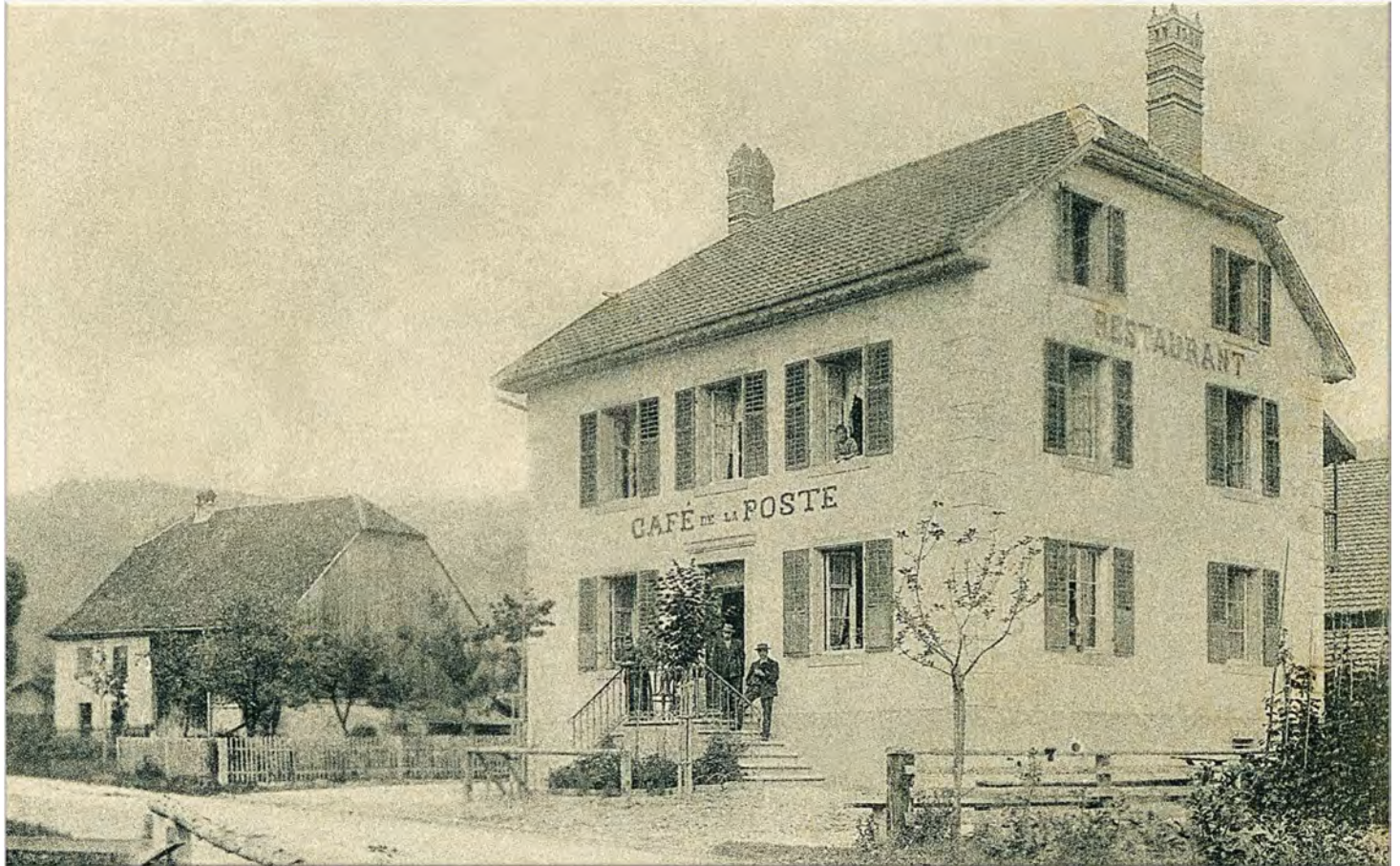




# GÉNÉALOGIE

## JURASSIENNE

Bulletin du cercle généalogique de l'ancien évêché de Bâle – N° 119 – octobre 2023



Source : Odette Mahon-Jeanguenat

### Café de la Poste à Glovelier avant 1911 125 ans de tradition familiale

au sommaire de ce numéro

#### Histoire

Eclairage sur la perte  
des registres de Bonfol 3

#### Temps passé

Une attention particulière  
aux enfants morts-nés 10

#### Actualités

Memoriav ou comment  
enrichir ses recherches 12

## Le mot de la présidente

### Coup de cœur

Pour nous, généalogistes, il est important de préserver, numériser et archiver les photographies anciennes, images de collection. Les utiliser pour des recherches familiales, historiques, ethnographiques ou sociologiques et les transmettre aux générations futures.

Quel bonheur de pouvoir ajouter une photo sur l'arbre généalogique !

Trouver une ressemblance avec un aïeul, découvrir l'habillement de l'époque. Une photo peut révéler beaucoup de renseignements.

Soyons attentifs lorsqu'un membre de la famille déménage, vide son appartement, son grenier ! Dans les boîtes à chaussures, il y a des trésors.

La photo des noces d'or de François Petignat-Soudain en 1895, en page 14 de la revue, a été récupérée par un membre de la famille en vidant la maison de sa maman.

Elle est magnifique et parfaitement conservée, avec au dos un papier où sont inscrits les noms de toutes ces personnes. On peut voir en arrière-plan une maison... après quelques recherches dans le cadastre, j'ai trouvé qu'en 1868, ils habitaient « le chemin de Coeuve » lieu-dit "En la Vie".

Dans généalogie jurassienne no 100, un extrait de l'ascendance de ce couple est présenté dans "Les Petignat d'Alle".

Vous trouverez dans ce bulletin l'article en page 12 de Cécile Vilas, qui donne de précieux conseils pour sauvegarder les photos. N'hésitez pas à consulter le site de Memoriav.

*Marie-Eve Petignat-Mamie*

### Page de couverture : Café de la Poste à Glovelier

Les propriétaires / tenanciers de 1898 à ...

**1898 à 1940** : Charles MAHON (1864-1924) et son épouse Virginie GIRARD (1869-1940)

**1940 à 1945** : Isabelle MAHON (1904-1953), fille des précédents

**1945 à 1968** : Arthur MAHON (1902-1959), frère de la précédente, et son épouse Nelly MEIER (1914-1997)

**1968 à 2008** : Marc MAHON (1942-2016), fils des précédents, et son épouse Odette JEANGUENAT

**2008 à ce jour** : Sylvain MAHON, fils des précédents, et famille

## Sommaire

- 2 **Le mot de la présidente**  
*par Marie-Eve Petignat-Mamie*

---

- 3 **La perte des registres de Bonfol**  
*par Jean-Pierre Chapuis*

---

- 6 **L'assassinat de Marianne Voumard**  
*par Elina Meusy*

---

- 8 **Conférence du 20 septembre 2023**  
*par Damien Bregnard*

---

- 10 **Une attention particulière aux enfants morts-nés**  
*par Antoine Glaezer*

---

- 12 **Enrichir les recherches généalogiques avec du patrimoine audiovisuel**  
*par Cécile Vilas*

---

- 14 **En noir et blanc**  
*50 ans de mariage en 1895*

---

- 15 **Noces de diamant – extraits de presse**  
*par Laetitia Macler*

---

- 17 **Page pratique**  
*par Christophe Heizmann*

---

- 18 **La page des Musées**  
*MJAH et MHPD*

---

- 19 **Bibliothèque**

---

- 22 **Questions / réponses**

---

- 24 **Communications**

### CGAEB

2800 Delémont

**Présidente** : Marie-Eve PETIGNAT-MAMIE

**Vice-président** : Christophe HEIZMANN

**Secrétaire** : Roger PARRAT

**Trésorière** : Marie-Thérèse KOHLER

**Bulletin** : Francine BARTHE

**Relevés** : René VERMOT-DESROCHES

**Activités** : Laetitia MACLER

**Membre** : Françoise THEURILLAT-OEUVRAY

### Cotisations :

Membres domiciliés en Suisse : CHF 40.-

Membres domiciliés à l'étranger : CHF 45.-

La cotisation donne accès aux 4 bulletins de l'année ainsi qu'aux relevés en ligne des actes des registres paroissiaux et d'état-civil (ExpoActes).

Banque Valiant

IBAN : CH93 0630 0016 3224 8400 7 - SWIFT : VABECH22XXX

Paypal : [www.cgaeb-jura.ch](http://www.cgaeb-jura.ch) → devenir membre

On peut obtenir des exemplaires du bulletin au prix de Fr. 6.- (Fr. 4.- pour les membres)

## Eclairage sur la perte des registres de Bonfol

Dans nos activités généalogiques, nous sommes parfois confrontés à ce qui pourrait ressembler à un plafond de verre : la disparition d'archives. C'est notamment le cas dans la commune de Bonfol où les registres paroissiaux d'avant la fin du XVIIIe siècle n'existent plus. Cette lacune a sans doute suscité bien des regrets<sup>1</sup>, mais aussi des hypothèses dont certaines relèvent quasi du complot royaliste<sup>2</sup>. Qu'en est-il vraiment ?

### Premières pistes

Au fil des recherches menées sur les familles de Bonfol, une première occasion d'approcher cette mystérieuse disparition se présente lors de la consultation du registre des mariages du village voisin de Courtavon<sup>3</sup>. Le 8 juin 1802, à l'époque le 19 prairial an X, Jean Baptiste Schuell épouse Marie Anne Chapuis de Bonfol en secondes noces. Le maire mentionne que « le registre de naissance de la future épouse ayant été consumé par un incendie, la date ne peut être relatée ». Prochaine étape, le livre des comptes de la communauté de Bonfol<sup>4</sup> qui a eu la chance d'être conservé. Nicolas Montavon, receveur de l'an IX, indique « (...) nombre de dépenses se sont faites au sujet des instruments servant à la pompe à incendie restés dans les flammes de l'incendie de la maison de Chevrolet maire (...) ».



*Les toits de chaume étaient courants en Ajoie avant le XIXe siècle. Ici, une photo dans le village voisin de Beurnevésin en 1885. (Jakob Hunziker, Staatsarchiv des Kantons Aargau @ Public Domain Mark 1.0)*

### Un terrible drame

Gustave Amweg fait référence à cet incendie dans son ouvrage sur les arts du Jura bernois<sup>5</sup>. L'auteur, qui s'interroge sur l'origine de la poterie à Bonfol, regrette le manque de sources : « Hélas ! vers la fin de l'an IX, un incendie de la "maison du maire" détruisit complètement tous les papiers officiels du village ! ». C'est le mémorialiste François-Joseph Guélat qui nous livre le plus de détails à deux reprises dans son journal<sup>6</sup>. A l'entrée du 19 mars 1801 (28 ventôse an IX), il relate que la maison de Joseph Chevrolet de Bonfol a brûlé ce même jour vers trois heures du matin. Il poursuit avec une description tragique : « en sauvant sept de ses enfants en très bas âge, il a eu le dos et les jambes brûlés, sa chemise enflammée sur son corps ; une fille de neuf ans, huitième de ses enfants, est restée dans le feu, qui était si vivement poussé par la force du vent qu'on n'a pas pu porter secours à cette maison couverte de chaume. Tous les bestiaux, linges et effets, jusqu'aux habillements du corps, ont été la proie des flammes ». Il conclut d'une manière suspicieuse : « on prétend que cet accident est l'effet de la vengeance d'un inconnu, que le juge de paix<sup>7</sup> cherche à découvrir par une sévère enquête ». Six jours plus tard, le 4 germinal, Guélat revient sur les origines de l'incendie en précisant que ce sont les étincelles d'un fourneau du potier Laurent Chapuis qui, poussées par un vent violent, ont provoqué le feu. Un acte criminel n'est plus mentionné. Bien tristes sont les dernières informations au sujet de Joseph Chevrolet : « [il] est mort de ses blessures et a été enterré avant-hier au cimetière de Bonfol. Il laisse une veuve et sept enfants en très bas âge, appauvris par les pertes de cet incendie. La commune s'est chargée de rebâtir sa maison ».

<sup>1</sup> Ce sujet est abordé dès la question n°2 de la section entraide du Bulletin

<sup>2</sup> Un généalogiste imaginaire la lie par exemple à l'énigme de Louis XVII (*De la Broigne aux Bregnard*, L.-M. Bregnard, 2002)

<sup>3</sup> Archives du Haut-Rhin, série 5 E107, Courtavon

<sup>4</sup> ArcJU, 70 J 2

<sup>5</sup> *Les arts dans le Jura bernois et à Bienne*, tome 2, G. Amweg, 1941

<sup>6</sup> *Journal de François-Joseph Guélat : mémoires d'un bourgeois de Porrentruy*, édition de 1906

<sup>7</sup> Il s'agit de Jacques Chapuis (1753-1807), particulièrement engagé en politique depuis la chute de l'Ancien Régime. Avant d'être juge de paix, il fut notamment maire de Bonfol et président du canton de Coeuve.

### **Destin d'une famille**

Les registres paroissiaux de Bonfol de la période de l'Evêché de Bâle ont disparu, mais les archives disposent des registres d'état civil dès 1793/94 et le résultat du terrible incendie se consulte dans celui recensant les décès<sup>8</sup>. Le 19 mars 1801 (28 ventôse an IX), l'adjoint Georges Henzelin y consigne l'acte de décès de « Françoise, fille de Joseph Chevrolet et Ursule Biérix (...) âgée de neuf ans (...) décédée à trois heures du matin dans leur maison ». L'acte suivant confirme les propos de Guélat, en officialisant le décès de Joseph Chevrolet, maire de la commune, survenu le 22 mars (1<sup>er</sup> germinal) des suites de l'incendie. En France, dont Bonfol faisait partie depuis l'annexion de 1793, la fonction de maire avait été réintroduite peu de temps auparavant, en juillet 1800. Le Directoire avait en effet remplacé le maire par un agent administratif dans chaque commune, poste qu'avait d'ailleurs occupé Joseph Chevrolet durant plus de deux ans.

### **Solidarité villageoise bien vivante**

L'abondante correspondance du sous-préfet de Porrentruy contient un courrier adressé à son supérieur de Colmar daté du 16 avril 1801<sup>9</sup> (26 germinal an IX) ayant pour sujet le remplacement du maire de Bonfol. Il y explique brièvement le déroulement du drame en ajoutant « les habitants de la commune ont prouvé l'estime et la confiance qu'ils avaient en lui par leur empressement à venir au service de sa famille ». Tour à tour, les villageois se sont chargés d'entretenir ses enfants, les cultivateurs se sont réparti les terres pour les exploiter à leurs propres frais et la communauté a fourni bois et matériaux pour reconstruire la maison, grange et écurie comprises. Enfin, une pétition demande la remise de la contribution de l'an IX pour la famille Chevrolet. « Cette conduite de la part des habitants du lieu est vraiment digne d'éloge », conclut le sous-préfet.

### **Pourquoi une suspicion d'acte criminel ?**

Il n'est jamais question dans la correspondance du sous-préfet de l'origine de l'incendie mentionnée initialement par Guélat. Avec du recul, le four de potier est certainement la cause la plus plausible, mais pourquoi un doute sur la nature criminelle est-il brièvement apparu au début du drame ? Peut-être trouve-t-il son origine dans l'atmosphère tendue qui plane sur le village de Bonfol en ce début d'année 1801. Dans l'Ancien Régime, les bourgeois des communes avaient l'exclusivité du bois d'affouage. A cette époque, cette ressource était précieuse et jouait à la fois le rôle du pétrole et de l'acier de notre société industrielle. On imagine donc aisément que les idées révolutionnaires supprimant la distinction entre bourgeois du village et non-natifs pour l'attribution du bois des forêts communales avaient du mal à passer. On n'aime pas perdre des privilèges, même si l'on est de basse extraction.

### **Actes de terreur au village**

Bonfol n'est de loin pas un cas unique. Selon André Bandelier<sup>10</sup>, peu de non-bourgeois avaient obtenu leur part de bois dans les communes de l'ancien Evêché de Bâle devenu territoire de la République française. Quelques pétitions demandant l'application de la loi furent envoyées à Porrentruy. Le sous-préfet dut même rendre plusieurs arrêtés pour donner leur part à ces citoyens, notamment une personne « originaire de l'ancienne France qui habite depuis nombre d'années à Bonfol ». Le représentant de l'état finit par menacer les maires de destitution si des distinctions entre citoyens persistent.

---

<sup>8</sup> AAEB, EC 17 Bonfol

<sup>9</sup> AAEB, AP 8/15

<sup>10</sup> *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin : un arrondissement communal sous le consulat et l'empire - 1800-1814*, A. Bandelier, 1980

Il faut croire que cet avertissement n'a pas suffi à en lire la correspondance du sous-préfet en date du 31 janvier 1801<sup>11</sup> (11 pluviôse an IX) avec pour titre « au sujet des délits et attentats qui se commettent dans la commune de Bonfol ». On y apprend que des villageois ont incendié dans la nuit les piles de bois déjà façonné dans la forêt par Daniel Dizard<sup>12</sup>, un citoyen qui n'est effectivement pas bourgeois de Bonfol. Toujours considéré comme un étranger, Dizard bénéficie pourtant d'un arrêté préfectoral en sa faveur. Rien n'y fait, des villageois échauffés vont jusqu'à briser les fenêtres de sa maison à coups de... bûche. Le sous-préfet déplore en outre que « le maire de qui je devrais en être instruit a gardé un silence coupable et doute si le juge de paix qui réside dans cette commune a mieux fait son devoir ». Enfin, on y apprend que l'ordre est donné à fin février de remplacer aux frais de la commune le bois détruit.

Plus tard, le 2 mars (11 ventôse), le sous-préfet écrit au maire de Bonfol suite à son procès-verbal signalant une fois de plus des atteintes aux propriétés de Dizard. Il ne voit plus d'autres solutions que « d'établir dans la commune une garde permanente ». Il en profite pour communiquer au juge de paix « qu'il fasse les informations et poursuites auxquelles son devoir l'oblige ». Dans un tel contexte, la première réflexion de Guélat ne manquait donc pas de sens. Toutefois, il semble que le calme soit revenu dans le village, du moins du point de vue de la correspondance du sous-préfet, puisqu'on y trouve plus de courrier sur ce sujet.



*Bonfol au début du XXe siècle – Collection privée*

### **Une perte regrettable ?**

En conclusion, l'incendie accidentel de la maison contenant les registres est la version la plus plausible à la lumière de la connaissance actuelle des sources. Du point de vue historique, cette perte est certes regrettable, mais elle a le mérite d'emmener les généalogistes sur des chemins aussi sinueux que passionnants. En évitant une collection de noms et de dates rapidement pêchés dans les registres paroissiaux, elle nous invite à découvrir l'histoire de notre région et les comportements contrastés de nos ancêtres.

***Jean-Pierre Chapuis***

---

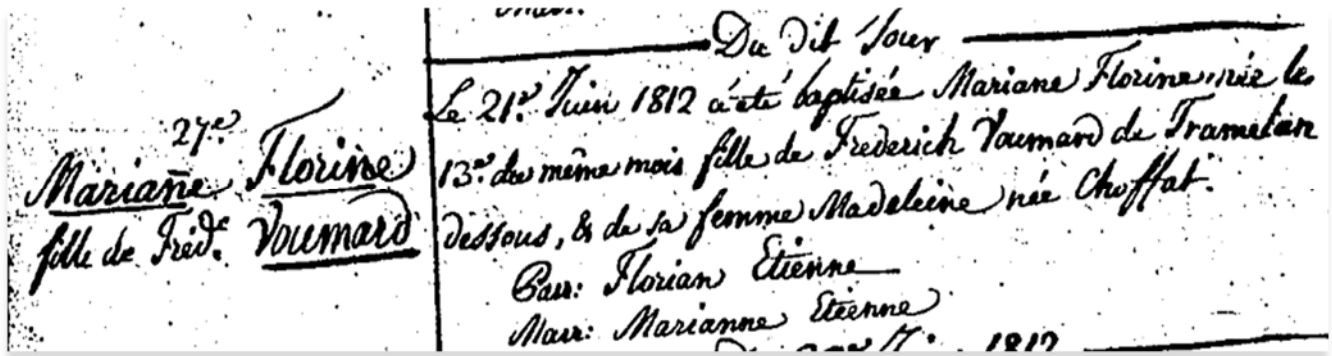
<sup>11</sup> AAEB, AP 8/14

<sup>12</sup> Il n'y a pas de mention de Daniel Dizard dans les registres subsistants. Peut-être s'agit-il de Damien Dizard (1754-1827), un scieur de long né à Saint-Diez-d'Auvergne et venu à Bonfol lors des travaux de construction de la nouvelle église en 1783-85. En épousant Marguerite Beauron, fille d'une ancienne famille du village, il est le fondateur de la lignée des Dizard originaire de cette commune.

## L'assassinat de Marianne Florine Voumard

David François Fête vit le jour le 27 mars 1802 à Corgémont, fils de David Fête et Marie Julie, née Sunier. Il avait 4 frères et sœurs.

Marianne Florine Voumard naquit le 13 juin 1812 à Tramelan-Dessous et fut baptisée le 21 de ce même mois. Elle était la fille de Frederich Voumard et Madeleine née Choffat. Elle avait 7 frères et sœurs. La jeune fille était employée chez l'oncle de David François Fête, Chrétien Fête de Cortébert.

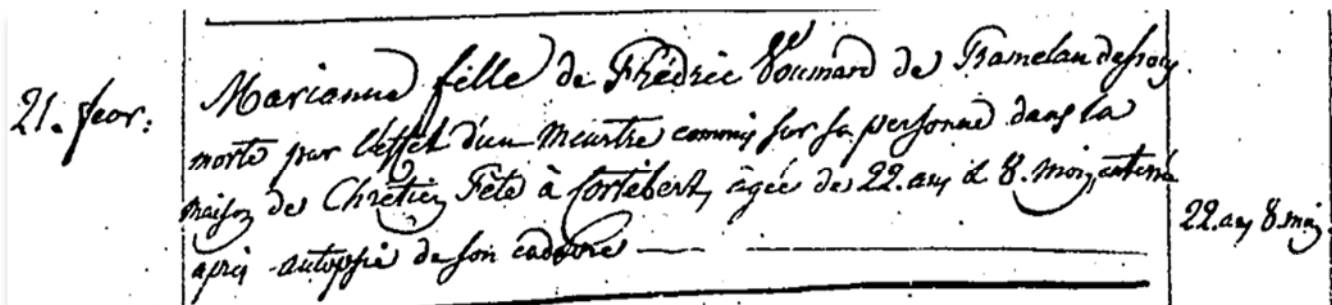


Acte de naissance de Marianne Florine Voumard – paroisse de Tramelan

Source : <https://www.query.sta.be.ch/Dateien/19/D97003.pdf>

La vie de François Fête est beaucoup plus connue que celle de Marianne Florine Voumard. On sait donc que Fête était décrit comme un être intelligent et adroit, ne cherchant pas la bagarre (y mettant fin, plutôt). Il se distinguait des autres en étant « fort et robuste et se montrant un ouvrier actif et infatigable ». Il travaillait avec son père qui était voiturier de profession et assurait le transport de farine entre Bâle et la Chaux-de-Fonds. Ses seuls défauts selon Auguste-Ferdinand Schaffter (auteur d'une brochure sur la vie de Fête), étaient qu'il aimait entretenir un « commerce charnel avec les dames » et qu'il « aimait l'argent au plus haut point ».

Fête s'était épris de Marianne Florine Voumard, de 10 ans sa cadette. Cependant, il s'aperçut vite que la servante était enceinte et il lui promit le mariage. Mais, ayant honte d'avoir pour femme une pauvre servante, il eut l'horrible projet de se défaire de sa personne par le meurtre. Fête demanda donc à la jeune femme de venir le retrouver dans l'étable de son oncle à Cortébert, dans la nuit du 20 au 21 février 1835. Il la tua ainsi que son enfant à l'aide d'un morceau de bois dur et la laissa pour morte aux pieds des chevaux, afin de faire croire à un malheureux accident.



Acte de décès de Marianne Voumard - paroisse de Corgémont

Source : <https://www.query.sta.be.ch/Dateien/18/D94577.pdf>

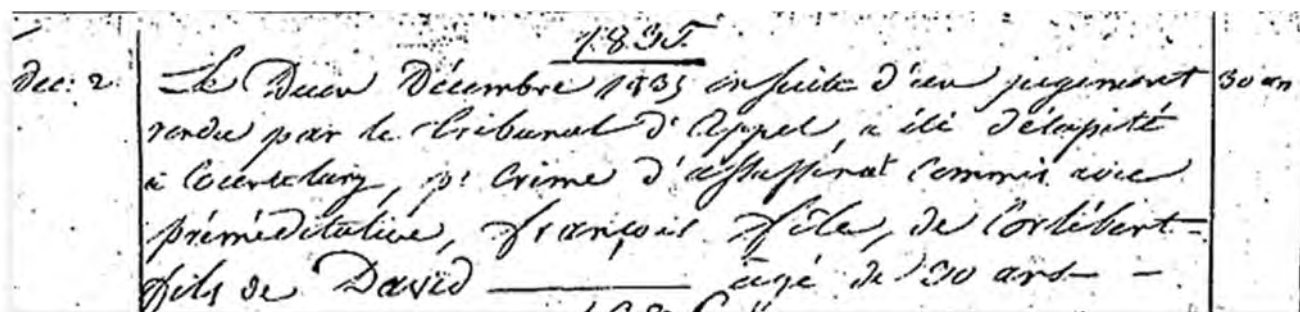
Quand Marianne Florine Voumard fut découverte le matin suivant, le Préfet de Courtelary, Auguste Langel, fit tout de suite incarcérer François Fête à Cerlier (Erlach en allemand, situé au bord du lac de Biemme) car il avait de sérieux soupçons à son encontre.

On peut presque dire qu'il s'amusa à répondre à ses interrogatoires, tant ces propos étaient –selon M. Schaffter- « astucieux et entortillés ». Finalement, il décida d'avouer son crime à son juge et le confirma ensuite. Mais mise à part le meurtre, il niait tout et il fut presque impossible de savoir sur quoi le crime avait été fondé. Finalement, le préfet avisa la Direction bernoise de la police afin de pouvoir commencer une enquête, la permission fut obtenue. M. Langel donna le résultat de son investigation au tribunal de Courtelary le 31 mars 1835 et Fête fut officiellement déclaré coupable.

Le 14 mai 1835, le coupable fit une tentative d'évasion qui fut vite contrée. Une fois les procédures juridiques accomplies et closes, le Préfet quémanda à la justice bernoise que le criminel soit transféré dans les prisons de Berne, ce qui fut autorisé le 29 mai. Le 19 septembre, une condamnation à mort fut prononcée et le lieu fut fixé au pâturage communal dit « Rinzon » à Courtelary. Fête demanda grâce au Grand Conseil bernois et que si sa requête ne fut pas acceptée que l'exécution ait lieu à Berne et non à Courtelary. Ces deux choses lui furent refusées.

Le 22 septembre, il demanda un recours en cassation (annulation juridique d'une procédure, par exemple) pour vice de forme (pour rendre un acte juridique inutile) au Grand Conseil bernois, la requête fut tout d'abord remise en discussion, mais la Cour de justice bernoise refusa le vice de forme et la peine fut maintenue. Le 20 novembre 1835 une pétition fut lancée pour recours en grâce (demande pour obtenir le changement d'une peine infligée par jugement) contre la condamnation à mort de Fête, mais le 23 novembre la pétition fut rejetée par le Grand Conseil bernois qui demanda qu'une date d'exécution soit fixée. Le 26 novembre, M. Langel fixa le jour au 2 décembre 1835 et en avisant la justice bernoise, il demanda qu'une force de police soit présente afin de contenir la foule.

Le 2 décembre 1835, David François Fête fut décapité.



Acte de décès de David François Fête – paroisse de Courtelary  
 Source : <https://www.query.sta.be.ch/Dateien/18/D94635.pdf>

D'aucuns pensent que ce fut la dernière exécution capitale à Courtelary, mais la condamnation à mort fut renouvelée encore une fois, en 1845. La peine de mort fut abolie pour la première fois en Suisse en 1874 et définitivement en 1942.

### **Elina Meusy (13 ans)**

Sources :

- [https://www.google.ch/books/edition/Le\\_tison\\_arrach%C3%A9\\_du\\_feu\\_ou\\_Histoire\\_v%C3%A9rifiable/caThN9Ub9QQC?hl=fr&gbpv=0&bshv=rime/1](https://www.google.ch/books/edition/Le_tison_arrach%C3%A9_du_feu_ou_Histoire_v%C3%A9rifiable/caThN9Ub9QQC?hl=fr&gbpv=0&bshv=rime/1)
- <https://www.chronologie-jurassienne.ch/fr/003-PERSONNES/F/Fe-te--David-Franc-ois.html>

## Retour sur la réunion du 20 septembre 2023

Damien Bregnard nous a présenté le mercredi 20 septembre 2023, à l'Hôtel de la Gare à Moutier, une conférence intitulée :

### **Testaments, inventaires et partages de biens : une mine d'or pour l'histoire des familles à l'époque des princes-évêques.**

« L'Ordre judiciaire » : une expression mystérieuse, qui n'a pourtant rien à voir avec une quelconque société secrète ! Ce sont les mots utilisés par l'administration épiscopale pour désigner la gestion par l'État des testaments, inventaires et partages de biens après décès, « discussions et montes » (mises aux enchères publiques de biens confisqués à des criminels ou des personnes en faillite), tutelles et curatelles. La série occupe pas moins de 39 mètres linéaires ou 295 liasses et 45 volumes ! Elle porte la cote OJ. Les plus anciens documents datent de 1461, les plus récents de 1809 ; la majorité concernent toutefois les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

De tels documents s'avèrent très précieux pour reconstituer la vie matérielle et le niveau de richesse (ou de pauvreté) des sujets du prince, pour comprendre le monde dans lequel ils vivent, leurs problèmes, leurs soucis, etc. Mais surtout, lorsqu'une personne lègue ses biens ou qu'il en est fait un inventaire par exemple, on voit alors apparaître la famille plus large ; les liens entre ses membres sont spécifiés, donc utilisables par les généalogistes. Les professions sont parfois indiquées. On entre même quelquefois dans l'intimité des familles (violence envers les femmes, membres déshérités, pauvreté affective des orphelins, etc.).

### **Dévider la pelote des sources**

Un exemple concret extrait de cette série nous montre l'utilité que les généalogistes peuvent en tirer. Le 4 juillet 1699, Jeanne Petitrichard, veuve de (Jean-) Baptiste Traller, bourgeois de Porrentruy, fait son testament (OJ Py, *sub dato*). Elle lègue une pièce de terre à Courtemaîche à sa sœur Vuillemette Petitrichard, elle-même veuve de Turs (ou Urs) Guisinger, aussi bourgeois de Porrentruy. Les relevés des registres de paroisse réalisés par le CGAEB nous permettent d'aller plus loin : Vuillemette est la fille d'Abraham Petitrichard. L'*Armorial du Jura* (livre 2, p. 630), de Nicolas Vernot, confirme que sa sœur Jeanne est la fille d'Abry (diminutif d'Abraham) et précise que ce dernier était cordonnier.

### **Un second mari violent**

Jeanne laisse la jouissance de leur boutique (activité non précisée) à son second mari, Deile Vernier, mais pas le droit d'habitation dans la maison, très probablement à cause des mauvais traitements qu'il lui a infligés, ce « qui est tout notoire ». Sans doute pour la même raison, elle révoque la donation de 1000 livres bâloises – montant important – qu'elle lui avait faite. Le testament et la donation antérieure ont été passés devant le notaire Jean Germain Simon (AAEB, Not. 1261) ; cela peut constituer une piste pour approfondir les recherches, sachant que les gens d'une même famille étaient souvent fidèles à un notaire particulier. L'acte de mariage de Jeanne et de Deile (9 sept. 1681, relevé du CGAEB) précise que le mari violent vient de Saulnot, qu'il habite Bure et qu'il est veuf – cela ouvre d'autres pistes vers la Franche-Comté.

Jeanne lègue le reste de ses biens à sa nièce Anne Marie Desboeufs, fille de Jacques, de Porrentruy. Il faut recourir à une autre série d'archives, celle des Dons et entrées extraordinaires (AAEB, cote J), pour éclairer les liens entre les Petitrichard et les Desboeufs. Un acte de 1722 (J 3/9-1) nous apprend que la mère d'Anne Marie est Agathe Petitrichard, sœur de Jeanne (Anne Marie vend sa maison à la Rue des Faivres – ou forgerons – à Porrentruy).

### **Des sceaux qui en disent long**

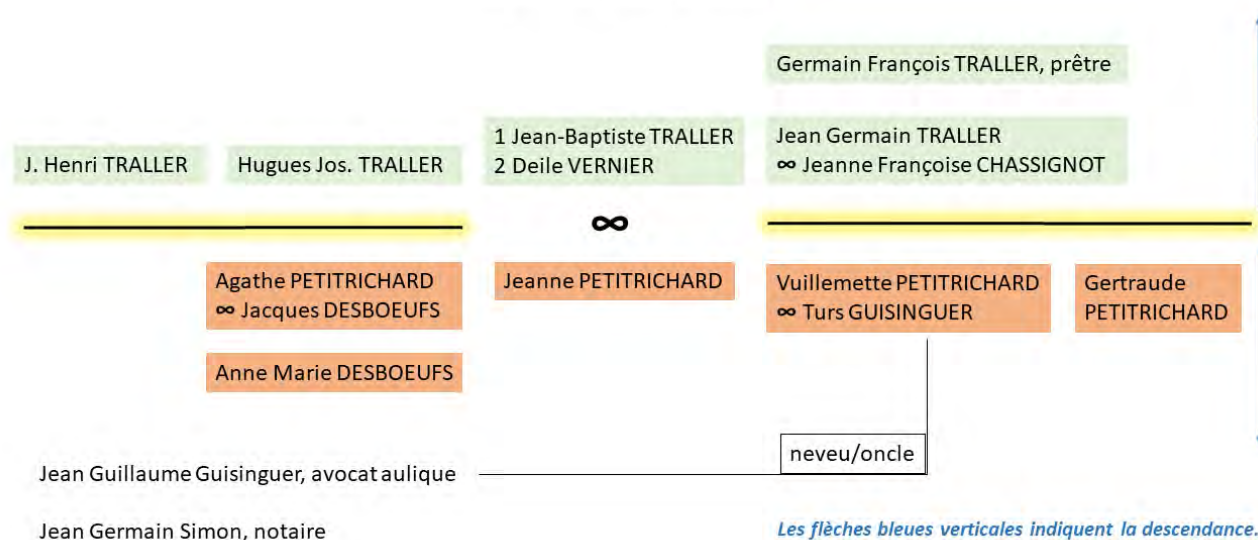
Un testament est authentifié par plusieurs sceaux de cire, à commencer par celui de la personne qui teste. Jeanne a le sien propre, alors que les sceaux armoriés féminins sont très rares (à ce sujet, voir l'*Armorial du Jura*, l. 1, p. 48-52). Cela marque certainement la volonté de Jeanne de maintenir son indépendance suite à son remariage, qui s'est fait sous le régime de la séparation des biens, comme le stipule le testament. Sa prudence n'était pas de trop, vu comment son mari la traitait... Le notaire appose évidemment aussi son cachet, tout comme les témoins. Celui d'Ulrich Carnal présente la particularité d'avoir été emprunté (le notaire en prêtait un à qui n'en avait pas, ce qui peut nous lancer sur de fausses pistes héraldiques !) Un autre cachet est celui de Melchior Ruedin (1648-1710), maréchal spécialisé dans la serrurerie. C'est tout naturellement qu'il figure le fer à cheval.

### Alliances professionnelles, ascension sociale

L'analyse des personnes citées dans le testament de Jeanne et dans l'inventaire des biens de son premier mari Jean-Baptiste Traller en 1678 (OJ Py) révèle des alliances familiales dans le monde du travail du cuir. Elle permet aussi de suivre l'ascension sociale des Guisinger : de cordonniers et tanneurs à l'origine, ils prennent la robe des juristes. Ainsi, pour donner « plus grande assurance » à son testament, Jeanne est assistée (comme femme, elle doit être assistée en justice) de Jean Guillaume Guisinger, avocat aulique à la Cour de Porrentruy. Il n'est autre que le neveu de Turs, le beau-frère de Jeanne, qui était cordonnier. Pour constater les effets « graphiques » de cette promotion sur leurs armoiries familiales, on consultera à nouveau avec profit l'*Armorial du Jura*, l. 2, p. 471-472.

#### Jeanne PETITRICHARD ∞ Jean-Baptiste TRALLER

(vers 1675 -1700, Porrentruy)



*Alliance Jeanne Petitrichard ∞ Jean-Baptiste Traller, de Porrentruy, notamment d'après les dossiers de l'Ordre judiciaire (AAEB, OJ)*

### Croiser les sources

En définitive, les dossiers de l'Ordre judiciaire nous emmènent bien plus loin que vers la simple reconstitution d'un arbre. D'un strict point de vue généalogique pourtant, ils permettent de vérifier et éventuellement corriger des données obtenues par les registres de paroisse. Parfois même, ils compléteront avantageusement des lacunes pour des époques où les registres BMS ne sont plus conservés, un peu comme on utilise les archives notariales. Mais dans le cas de l'Ordre judiciaire, il existe un répertoire patronymique détaillé (voir l'encadré), tandis qu'on est loin d'avoir indexé les papiers des notaires des AAEB ! Enfin, il ne faut pas se priver d'utiliser les recherches existantes (l'*Armorial du Jura* en est une toute récente) et bien sûr les relevés disponibles en ligne, qu'ils proviennent du CGAEB ou d'autres associations.

### Du catalogue manuscrit à l'inventaire informatique

Pour s'orienter dans les milliers de dossiers de l'Ordre judiciaire, il existe un volumineux répertoire manuscrit (927 p. + supplément), disponible dans la salle de lecture des AAEB et qui les classe par le patronyme des personnes concernées, en fonction d'une subdivision géographique (seigneuries, mairies, communautés). Chaque notice de ce répertoire renvoie ensuite à un dossier d'archives, consultable en original. Laetitia Macler, membre du bureau du CGAEB, s'est attelée à transformer le répertoire en un fichier Excel qui permettra l'interrogation par plusieurs champs. À terme, il est prévu de transférer ce fichier dans la base de données des inventaires en ligne des AAEB.

**Damien Bregnard**

## Une attention particulière aux enfants morts-nés

Pierre François Fridelance, né le 7 janvier 1822 à Charmoille, épouse en justes noces le 22 novembre 1858, dans l'église de Charmoille, Marie Barbe Stékoffer, née le 12 octobre 1824, à Boécourt. En justes noces, parce que les trois annonces des bans ont pu être faites régulièrement, pendant la messe solennelle, dans les églises de Charmoille et de Boécourt, sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir une, voire deux dispenses de l'official, comme cela se pratiquait lorsque la fiancée attendait déjà un enfant. Et de fait, leur premier enfant : François Joseph naît le 3 novembre 1859. Il est rejoint par un frère : Pierre Joseph, le 25 juin 1863, puis encore par une sœur : Marie Marguerite Anne, le 30 octobre 1865, tous nés à Charmoille où le couple est établi.

Puis : aucune naissance jusqu'à cet accouchement au mois de novembre 1870. Marie Barbe Fridelance-Stékoffer est alors âgée de 46 ans :

52

DATES des naissances	ACTES DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME	NOMS ET PRÉNOMS de l'enfant.
29 novembre 1870.	Die vicesima quinta novembris anni millesimi octingentesimi septuagesimi Maria Barbara Stekoffer, uxor Petri Francisci Fridelance, ex Charmoille, infantem sexus masculini in utero jam mortuum, ut mihi significavit obstetrix, genuit; die vero vicesima sexta mensis ac anni currenti in loco non benedicto coemeterii, sepultus est. Ita testor J. F. Adatte parochus	

### Transcription

25 novembre 1870

Die vicesima quinta novembris, anni millesimi octingentesimi septuagesimi, Maria Barbara Stekoffer, uxor Petri Francisci Fridelance, ex Charmoille, infantem sexus masculini in utero jam mortuum, ut mihi significavit obstetrix, genuit ; die vero vicesima sexta mensis ac anni currenti in loco non benedicto coemeterii sepultus est.

Ita testor : J. F. Adatte, parochus.

Référence : ArCJ, 910 Charmoille 25, p. 52.

### Adaptation en français

25 novembre 1870

Le 25 novembre 1870, Marie Barbe Stékoffer, épouse de Pierre François Fridelance, originaire de Charmoille, a mis au monde un enfant de sexe masculin mort-né, comme m'en a informé la sage-femme ; le 26 du même mois de la même année, il a été enterré dans la partie non consacrée du cimetière.

Ce dont j'atteste : J. F. Adatte, curé.

L'enfant mort-né ne peut pas recevoir le baptême, même pas par le biais de la sage-femme comme cela peut se pratiquer lorsqu'un enfant nouveau-né semble en danger de mort. Dans ce dernier tiers du XIXe siècle, le droit canonique accepte même que la sage-femme procède à un baptême intra-utérin, pour autant que la délivrance soit proche. L'essentiel est que l'eau baptismale atteigne l'enfant. Dans le cas de ce nouveau-né : n'ayant pas de baptême, il ne porte pas de prénom et on déduit son nom de famille – qui contrairement aux autres naissances, n'est pas noté dans la marge droite de l'acte – par le biais de celui de son père.

Mort-né, l'enfant n'a aucune reconnaissance juridique ni administrative, ni religieuse.

Alors pourquoi noter cet événement dans le livre de baptêmes ?

Il semble que le curé, Jean François Adatte, confronté au décès des jeunes enfants, ait eu une empathie particulière.

En 1847, il devient vicaire de Jean-Baptiste Prudat, curé de l'église de Charmoille, qui décède le 1er décembre de cette année. Jean-Baptiste Prudat, pas plus que les autres curés, ne note le décès d'enfants non baptisés. Ce n'est donc pas de son prédécesseur que Jean-François Adatte hérite de cette pratique. Le 9 novembre 1851 déjà, il inscrit dans le registre de baptêmes de Charmoille le décès de la fille du gendarme Kohler en précisant :

### *Transcription*

in coemeterio ecclesiae loci Charmoille, in loco  
infantibus e terra sine gratia baptismi sublati,  
distincto, sepelivit

### *Adaptation en français*

dans le cimetière de l'église de Charmoille, elle  
a été enterrée dans un lieu à part, réservé aux  
enfants disparus de la terre sans la grâce du  
baptême

*Référence : ArCJ, 910 Charmoille 22, p. 44.*

Là encore, il n'y a pas d'identification marginale.

Tout au long de son sacerdoce à Charmoille, de 1847 à 1873, Jean François Adatte recense de manière spécifique les décès d'enfants en bas âge. Il crée ainsi deux catégories : celle, souvent notée dans la marge, des : parvulus, petit enfant, qui ont été baptisés par la sage-femme. Ils sont donc chrétiens et enterrés dans le cimetière consacré, mais comme il n'a pas pu confirmer lui-même ce baptême, ces enfants n'ont pas de prénom. Treize petits enfants sont concernés. L'autre catégorie, celle des enfants nés sans qu'on n'ait pu les baptiser, comme dans le cas présenté ici, concerne trois enfants. Dans ces cas-là, la marge reste vide de toute inscription. Ils sont enterrés dans la partie non consacrée du cimetière. Aucune de ces seize morts ne figure au registre des décès.

Jean François Adatte reconnaît la douleur des parents dont les enfants meurent avant le baptême. Même si aucune obligation ne lui est faite, ni civile ni religieuse, il conserve dans son registre une trace de l'espoir que ces naissances ont pu susciter.

***Antoine Glaenzer***

## Enrichir les recherches généalogiques avec du patrimoine audiovisuel

Cet article a pour but d'attirer l'intérêt des généalogistes sur le patrimoine audiovisuel afin de montrer les possibilités qu'offrent les images et les films dans les recherches généalogiques. Intégrer du patrimoine audiovisuel dans les démarches liées aux recherches généalogiques traditionnelles permet d'ouvrir des pistes supplémentaires, notamment dans la transmission et la contextualisation des découvertes familiales.

Avant de développer ces aspects, commençons par définir ce qu'est le patrimoine audiovisuel : Quand on évoque le terme « audiovisuel », on se réfère en Suisse : à la photographie, aux documents sonores, aux films et aux vidéos. La notion de « patrimoine » intègre deux niveaux : il y a d'un côté le Patrimoine avec un grand « P », soit les objets - le patrimoine - conservés dans les institutions de mémoire, comme les musées, les archives ou les bibliothèques. Mais il existe aussi, d'un autre côté, le patrimoine privé : celui par exemple des photographies transmises au sein des familles, avec des portraits parfois sévères de nos aïeux, des souvenirs de fêtes et de rencontres familiales, etc. Ces documents privés peuvent, eux aussi, transmettre des informations précieuses : témoignant parfois d'un environnement disparu, comme des bâtiments ou des paysages qui aujourd'hui n'existent plus. Ils peuvent également évoquer des traditions ou des gestes révolus et sont donc à considérer comme des témoins, dignes d'intérêt. Patrimoine privé et patrimoine public existent ainsi de manière corrélée et sont souvent complémentaires.

### Photos et films privés au service des recherches généalogiques

Les personnes qui s'occupent de généalogie possèdent souvent des documents audiovisuels familiaux : photos de mariage, portraits en format carte de visite ou images de maisons, de villes, de quartiers ou de villages. Ces documents offrent souvent de premières indications précieuses dans les recherches généalogiques et sont à prendre en compte avant de se tourner vers d'autres sources, comme p.ex. les livres des églises ou les registres civils.

Les indications figurant au verso d'une photographie (nom, prénom, date, indications géographiques ou autres commentaires) sont particulièrement importantes et offrent des amorces de recherche précieuses. Attention d'ailleurs, de veiller à ces métadonnées (textes accompagnant vos photographies) si vous numérisez vos documents. Les petits guides de Memoriav en matière de sauvegarde de photographie peuvent, à cet effet, vous fournir des recommandations précieuses. Cette prudence est également de mise si vous vous débarrassez d'enveloppes ou d'autres contenants : puisque toutes les informations qui accompagnent un document audiovisuel le complètent et concourent à sa contextualisation.

Les documents photographiques anciens permettent parfois d'amorcer une recherche lorsqu'on n'a presque pas d'information et qu'on ne sait pas par où commencer. C'est d'ailleurs ce qui m'est arrivé récemment. En analysant des photographies familiales datant de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, j'ai pu lancer des recherches dans les livres d'église de différentes régions en Bavière. En prêtant une attention particulière aux photographes et à l'adresse de leur studio, j'ai pu définir l'espace géographique dans lequel il fallait creuser. Ceci m'a permis de cibler ma recherche qui n'aurait pas abouti sans ces informations.



Portrait d'un jeune homme  
Photo carte de visite, avec indication  
du photographe et annotation  
Crédits: Musée historied de  
Lausanne, P.2.D.2.09.86.004  
<https://memobase.ch/de/object/mhl-001-189933>

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur des photographes suisses (p. ex. sur les dates de leur activité professionnelle), il est recommandé de consulter l'Encyclopédie foto.CH.

(<https://www.foto-ch.ch/>). Celle-ci permet également de préciser la datation des photos familiales.

Dans les années 1960 à 1980, les familles ont souvent produit des films « Super8 » qui peuvent aussi enrichir les informations supplémentaires, notamment sur les « modes de vie », les loisirs, le standing, etc. Ces films ont une valeur extraordinaire pour les familles, il faut donc les conserver soigneusement. Attention ! Adressez-vous à un spécialiste de la numérisation pour visionner vos films et n'utilisez plus votre ancien projecteur, il peut abîmer votre pellicule. Dans ce domaine, je vous recommande également de consulter nos petits guides pour la sauvegarde des films et des vidéos.

### **Histoire orale (enregistrements sonores et/ou vidéo)**

Il est évident que les aînés peuvent nous transmettre via l'histoire orale des informations particulièrement précieuses, sur la généalogie ainsi que sur les personnes figurant sur des photographies ou des films familiaux. Parfois, des enregistrements sonores sur cassette ont déjà été réalisés mais il est possible, que vous souhaitiez, vous aussi réaliser des enregistrements avec des personnes de votre famille ou de votre entourage. En devenant producteur de documents audiovisuels, il vous faudra bien évidemment penser à la pérennité afin que vos documents vous survivent. Notre **Petit guide Memoriav sur les « Documents sonores »** (<https://memoriav.ch/fr/guide-son/>) vous fournira à cet effet des recommandations capitales pour assurer la conservation à long terme de vos enregistrements.

Si vous entreprenez ce type de démarche, n'oubliez pas non plus de laisser des traces sur le contexte de l'interview. Cela sera sans doute utile à vos successeurs.

### **Valoriser et présenter vos recherches**

Une fois vos recherches terminées, vous souhaitez probablement les présenter à votre famille. Afin de transmettre l'esprit et le style d'une époque, pensez à enrichir et contextualiser votre présentation avec des documents audiovisuels historiques, la plateforme [www.memobase.ch](http://www.memobase.ch), le portail central suisse pour le patrimoine audiovisuel vous sera certainement précieux.

Consultez notamment le Ciné-Journal suisse, l'ancêtre du téléjournal qui pourra s'avérer un complément précieux à votre travail. Le Ciné-Journal a été produit de 1940 à 1975 et tous ses numéros sont disponibles en ligne. Les thématiques sont riches et variées allant du sport à la politique, en passant par la culture, les traditions mais aussi les événements marquants et parfois même des curiosités.

J'espère que ces quelques pistes audiovisuelles vous permettront d'enrichir vos activités de généalogistes et de vous ouvrir de nouveaux horizons dans vos recherches ou vos présentations.

Pour plus de détails consultez [www.memoriav.ch](http://www.memoriav.ch) ou abonnez-vous à notre newsletter <https://memoriav.ch/fr/newsletter/>.

Memoriav est le centre de compétence pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse. Nous soutenons les institutions de mémoire (musées, archives, bibliothèques) dans leur mission de conservation des photographies, des films, des documents sonores et des vidéos.

Memoriav organise régulièrement des formations pour les professionnels et publie des recommandations qui s'adressent à la fois aux professionnels, mais aussi aux personnes privées (<https://memoriav.ch/fr/recommandations/>). Nos cafés Interactifs@Memoriav qui se tiennent régulièrement en ligne (gratuits) sont ouverts à tous et couvrent de larges thématiques audiovisuelles.

Memoriav réalise actuellement un recensement du patrimoine audiovisuel dans les cantons. Cet inventaire s'intéresse également aux collections privées, puisque celles-ci peuvent contenir des informations d'intérêt public.

**Cécile Vilas**  
**Directrice Memoriav**

## Noces d'or de François Petignat et Victoire Soudain en 1895



### 1<sup>er</sup> rang du haut à partir de la gauche :

Désiré Comment, Joseph Mamie et sur les bras Amélia Mamie, Constant Petignat et sur les bras Marguerite Petignat, Jules Petignat et sur les bras Abel Petignat, Justin Caillet et sur les bras Mariette Caillet, Alphonse Prévost, Joseph Roth et sur les bras Lucie Roth

### 2<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :

Jules Périat et sur les bras Paul Périat, Anna Mamie née Petignat, Henriette Petignat née Hubleur, Cécile Petignat, Victorine Caillet née Petignat, Marie Prévost née Petignat, Joséphine Roth née Petignat

### 3<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :

Ernest Roth, Thérésine Périat née Petignat et sur les bras Juliette Périat, inconnue, Lucine Courtat, Victoire Petignat née Soudain (jubilaire), Constant Vallat (curé), François Petignat (jubilaire), Aline dite Lina Petignat

### 4<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :

Lucie Petignat, Paul Roth, Estelle Prévost, Constant Prévost, Alphonse Roth, Juliette Petignat, Jeanne Courtat, Henriette Courtat, Estelle Mamie, Cécile Petignat, Irma Roth

### 5<sup>ème</sup> rang de gauche à droite :

Joseph Roth, Julien Périat, Abel Mamie

Source :

Cette photo 35x42cm, parfaitement conservée, a été déposée à la Fondation pour la gestion et la mise en valeur du Patrimoine culturel et religieux d'Alle. C'est un don de Marcel Stadelmann, petit-fils de Marguerite Petignat qui est sur les bras de son papa Constant Petignat au 1<sup>er</sup> rang.

## Noces de diamant (60 ans de mariage) mentionnées dans les journaux anciens

Bien que les journaux de la région relatent des évènements de toute la Suisse et d'ailleurs, nous nous sommes concentrés plus spécifiquement sur la région couverte par le CGAEB. Les recherches ont été faites dans e-npa.ch en mentionnant l'orthographe exacte des noces recherchées et en ne conservant que les résultats antérieurs au 30 septembre 1923, soit plus de 100 ans. Ainsi, il est possible en cas de transcription défailante, que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive. Il a été tenté de corroborer les résultats en recherchant également un nombre d'année de mariage supérieur à la noce concernée, à savoir de 69 à 61 ans.

1877 **Cormoret**  
pas d'article en 1877, mais en **1878**  
(**Le Jura**, vol. **28**, n° **29**, **09.04.1878** ;  
La liberté, 14.04.1878 ; Le national suisse, vol.  
23, n° 86, 11.04.1878)

**Cormoret.** (*Corresp.*) — On cite souvent des cas de longévité exceptionnels. En voici qui méritent une mention spéciale. Nous avons dans la paroisse trois sœurs âgées de 91, 86 et 83 ans, ce qui représente un total de 260 années. La première habite Courtelary et les deux autres Cormoret. Les deux plus âgées jouissent d'une parfaite santé ; la dernière est alitée depuis plusieurs années. Celle qui est âgée de 86 ans a 61 ans de mariage et son mari, qui vit encore, a atteint sa 81<sup>e</sup> année.

1878 **Diesse**  
pas d'article en 1878, mais en **1884**,  
Albert-Jacob GUILLAUME (1791-1884),  
devenu veuf en 1883 après 65 ans de mariage.  
(L'impartial, 16.09.1884 ; **Le Jura**, vol. **34**,  
n° **75**, **16.09.1884** ; Le national suisse, vol.  
29, n° 221, 17.09.1884)

**Diesse.** — Il vient de s'éteindre à Diesse, sa commune d'origine, à l'âge de 93 ans, un des rares vétérans contemporains de Napoléon 1<sup>er</sup>.

Albert-Jacob Guillaume naquit en 1791 ; fit les campagnes d'Allemagne de 1812-1814 ; se maria en 1818 ; (il avait alors 27 ans) perdit son épouse en 1883 après 65 ans de mariage. Il laisse des petits-fils dont l'aîné est âgé de 41 ans et des arrière-petits-fils dont l'aîné atteint sa 19<sup>me</sup> année.

Il est inutile d'ajouter que le défunt fut un modèle de sobriété, d'ordre et d'activité. Paix à ses cendres !

**21.09.1886** **Boncourt**  
M. MATHIEU (°1803) et son épouse (°1808).  
M. MATHIEU, est le doyen des commis-  
voyageurs suisse, actif depuis 1836, après  
avoir été instituteur de 1822 à 1830, maire de  
Montancy-Bremoncourt et aubergiste à  
Porrentruy.  
(Journal du Jura, n° 228, 26.09.1886 ;  
**Le Jura**, vol. **36**, n° **77**, **24.09.1886** ; La  
liberté, 28.09.1886 et Le national suisse, vol.  
31, n° 227, 26.09.1886)

**Boncourt.** — Mardi, 21 septembre, M. Mathieu et son épouse ont célébré *leurs noces de diamant*. Ils comptent près de 61 ans de mariage. Aussi, accompagnés de leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ils se sont rendus à l'église.

Qui ne connaît dans le Jura bernois, le père Mathieu, le doyen des voyageurs de commerce ? Ce bon vieillard, qui n'a pas encore renoncé à sa profession, qu'il exerce depuis *cinquante ans*, est actuellement âgé de 83 ans bien révolus.

**21.05.1905 Cortébert**

M. et Mme Jean WEBER, 60 ans après s'être mariés l'époux à l'âge de 28 ans et l'épouse de 25 ans, à l'église de Brüglen, ont eu 9 enfants, 47 petits-enfants et 20 arrière-petits-enfants.

(**L'impartial, 24.05.1905** ; La Tribune de Genève, vol. 26, n° 121, 24.05.1905)

Après le **06.04.1906 Delémont**

Philémon et Baucis CEPPI-SERMET

(Journal du Jura, n° 80, 05.04.1906 ;

Le Jura, vol. 56, n° 27, 03.04.1906 ;

La Tribune de Genève, vol. 27, n° 82, 06.04.1906)

**10.09.1906 Malleray**

M. et Mme Joseph MULLER, d'origine soleuroise

(L'impartial, 11.09.1906 ;

Journal du Jura, n° 213, 11.09.1906 ;

La tribune de Genève, vol. 27, n° 214, 12.09.1906)

**29.04.1907 La Neuveville**

M. Frédéric IMER, 82 ans, ancien préfet, et son épouse Octavie née LANDOLT, 79 ans

(**FAN – L'Express, 30.04.1907** ;

L'impartial, 05.05.1907)

**31.05.1919 St-Imier**

Mme et M. MOSER-SCHNEIDER ont célébré dans l'intimité de leur famille composée de 50 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

(**Le national suisse, vol. 63, n° 127, 04.06.1919**)

**Noces de diamant.**

Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu dimanche, à Cortébert. M. et Mme Jean Weber ont célébré leurs noces de diamant, entourés de 70 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Toute la population du village s'est associée de cœur à ce pieux jubilé. Fleurs et bouquets ont été envoyés à profusion aux heureux époux, et le Conseil communal leur a fait la surprise d'une superbe tourte avec dédicace. Le gouvernement de Berne a fait remettre aux jubilaires une lettre de félicitations, et un écrin avec cinq pièces d'or de 20 fr. à l'effigie de l'Helvetia. N'est-ce pas une attention délicate?

**Neuveville (corr.).** — M. Frédéric Imer, ancien préfet et Mme Octavie Imer née Landolt, à Neuveville, ont célébré le 29 avril leurs noces de diamant. Les deux époux, qui sont âgés respectivement de 82 et 79 ans, jouissent de toutes leurs facultés et d'une excellente santé. Nous leur souhaitons encore de longs et heureux jours.

**Au Vallon. — Noces de diamant**

Mme et M. Moser-Schneider, de St-Imier, ont célébré samedi, dans l'intimité d'un cercle familial, leurs noces de diamant. Après soixante ans de vie conjugale, ces heureux et vénérés jubilaires ont été fêtés par cinquante enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

**Laetitia Macler**

## Journaux et publications disponibles en ligne

Nous avons, dans notre bulletin 118, évoqué largement e-newspaperarchives, la principale plateforme regroupant des archives de journaux suisses numérisés et avons relevé l'importance que revêt de nos jours l'accès aux publications en ligne pour la recherche portant sur l'histoire des familles.

Il existe en Suisse d'autres plateformes donnant accès à des archives numérisées de journaux, revues et autres périodiques.

En voici les principales :

### Scriptorium

Créé par la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU Lausanne), Scriptorium regroupe un nombre très important de publications, essentiellement axées sur la presse vaudoise, et permettant de consulter des archives de périodiques remontant pour certaines jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle.

<https://scriptorium.bcu-lausanne.ch/page/home>

### Archives proposées par Le Temps

Le journal Le Temps met à disposition les archives des trois journaux dont il est l'héritier, le Journal de Genève, la Gazette de Lausanne et le Nouveau Quotidien, couvrant une période de 200 ans.

[www.letempsarchives.ch](http://www.letempsarchives.ch)

### E-Periodica

Il s'agit d'un service de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH Zurich) qui regroupe lui aussi un nombre élevé de publications. Par rapport aux sites mentionnés plus haut, on trouvera sur E-Periodica plutôt des revues que des journaux.

Parmi les titres couverts, citons par ex. les bulletins de la Société suisse d'études généalogiques depuis 1934, ou encore les Archives héraldiques suisses de 1887 à nos jours.

[www.e-periodica.ch](http://www.e-periodica.ch)

### e-rara

Le portail e-rara propose des imprimés numérisés provenant des bibliothèques suisses, depuis les débuts de l'imprimerie jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle.

D'une grande richesse, on pourra y trouver parmi de nombreuses publications traitant de l'histoire de notre région des items aussi divers qu'un plan topographique de la commune de Delémont de 1870 ou encore des éditions originales des ouvrages d'Auguste Quiquerez.

[www.e-rara.ch](http://www.e-rara.ch)

*Christophe Heizmann*

## Musée jurassien d'art et d'histoire à Delémont



**Du 23 septembre 2023 au 14 avril 2024**

### **Taxi Compostelle**

allers-retours entre Jura et Galice

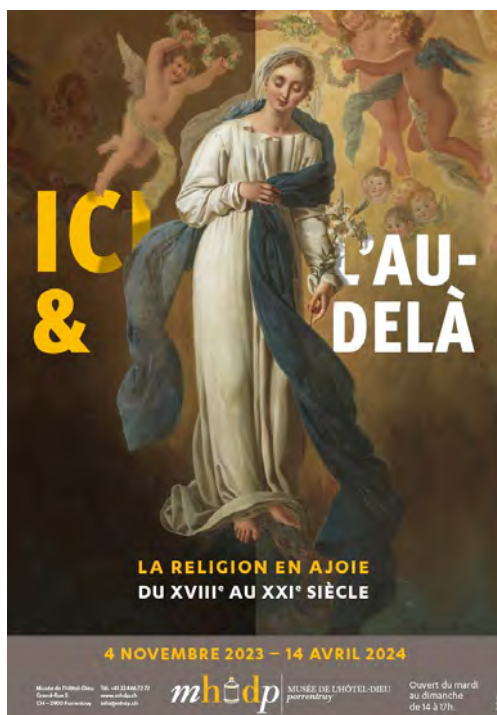
Tirillés entre deux pays, partagés entre l'océan et la montagne, perdus entre le fracas des vagues et le silence de la neige : les Galiciens ont multiplié depuis des décennies les allers-retours entre la Côte de la mort et le Jura.

Le journaliste et auteur d'origine galicienne Antonio Rodriguez, accompagné du photographe jurassien Pierre Montavon et du documentariste parisien Aubin Hellot, ont choisi d'illustrer la richesse de ces échanges entre Galice et Jura, qu'ils soient culturels, économiques ou gastronomiques.

A partir et au-delà de l'exemple galicien, l'exposition se propose de questionner certaines problématiques relatives à la migration, d'éclairer la notion de frontière mais aussi celle du chemin qui relie une région à une autre, le chemin de l'exil, du retour, de la mémoire, de l'argent, de la culture ou encore du pèlerinage.

Tous les détails sous [www.mjah.ch](http://www.mjah.ch)

## Musée de l'Hôtel-Dieu à Porrentruy



**Du 4 novembre 2023 au 14 avril 2024**

### **ICI & L'AU-DELÀ**

**La religion en Ajoie  
du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle**

**Vernissage le samedi 4 novembre à 11h00**

En Ajoie, les rites et habitudes de vie ont été fortement liés à l'histoire religieuse. Connaît-on encore les objets de culte catholique, protestant, ou juif ? Quelles traces ont été laissées dans la région ? Dans le contexte actuel de crise économique, sociale et écologique, est-ce que ce patrimoine a toujours le même impact auprès de la population ?

Pour répondre à ces questions, l'exposition présente le fait religieux à travers des images, des films, des tableaux, des objets et des habits liturgiques qui proviennent principalement des collections du Musée de l'Hôtel-Dieu.

Joseph-Mathias Negelen (Porrentruy 1792-1870),  
*L'Immaculée conception*, 1829,  
peinture à l'huile sur toile, 238 x 146 cm, MHDP.

Tous les détails sous [www.mhdp.ch](http://www.mhdp.ch)

## Compte rendu

La bibliothèque reçoit avec plaisir tous livres, publications et autres documents relatifs à la généalogie.

Notre bibliothécaire, après avoir lu certains ouvrages qu'il acquiert, les met à disposition de tous au sein de la bibliothèque du cercle. Robin Moschard nous propose un compte rendu et des compléments relatifs sur ce livre :

### Les victimes oubliées du III<sup>e</sup> Reich. Les déportés suisses dans les camps nazis



L'ouvrage se compose de 3 parties :

- le contexte historique (les Suisses dans la guerre)
- les destinées (10 biographies)
- un mémorial (liste des 409 Suisses déportés)

Entre 1933 et 1945, au moins 409 Suisses ont été déportés dans des camps de concentration par le régime nazi dont plus de la moitié sont morts durant leur captivité ou peu après leur libération. Les auteurs suivent le parcours de ces hommes et de ces femmes d'origines suisses, mais qui ont émigré à l'étranger, et qui ont été pris dans la tourmente des pays occupés.

*Les auteurs :*

Balz Spörri  
René Staubli  
Benno Tuchschnid

Editions Livreo-Alphil Prix 29.00 CHF / 25.00 € /  
Collection Les routes de l'histoire / Neuchâtel 2021 /  
407 pages / ISBN Papier 978-2-88950-067-3

Voici quelques noms tirés du livre et d'une liste non exhaustive de ces résistants et de ces juifs originaires de notre région arrêtés en France :

Maxime Boillat (1905-1945), né 14 février 1905 à La Chaux-des-Breuleux (JU), d'où il est originaire, arrêté en 1944 pour faits de résistance, déporté au camp de Neuengamme (Wilhemshaven), mort le 7 avril 1945.<sup>13</sup>

Laure Alice Cerf née Katz (1879-1943), arrêtée et déportée le 7 décembre 1943 par le Convoi 64 comptant 1'000 déportés du camp de Drancy (Paris) pour Auschwitz, où elle est morte à son arrivée le 12 décembre 1943.<sup>14</sup>

Germaine Henriette Belrichard (1910-1946), dite Baty, de Courtelary (BE), née le 30 décembre 1910 à Paris, arrêtée en 1943 pour faits de résistance, déportée au camp de Ravensbrück (Berlin), libérée le 30 avril 1945, morte en 1946.<sup>15</sup>

<sup>13</sup> <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=l.267.#BOILLAT>

<sup>14</sup> Le Convoi 64 : déportés et histoire : <https://www.convoi-64-deportes-et-histoire.fr/histoire-du-convoi>

<sup>15</sup> <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=l.175.#BELRICHARD>

En lisant cet ouvrage, mon esprit vagabonde : Le train s'arrête à la gare de Rothau (F-67570). Les prisonniers doivent se mettre en colonnes par cinq pour effectuer la marche forcée jusqu'au KL Natzweiler-Struthof (au sud-ouest de Strasbourg), distant de huit kilomètres sur la montagne. Notons que Rothau dans la Vallée de la Bruche, était le village d'origine de la famille d'Alfred Marchal-Frick (1869-1954) [sosa 14], industriel du tissage et filature, installé en 1893 à Trouhans (F-21170), en Côte-d'Or.<sup>16</sup> Ses frères et sœurs restés au pays ont vu défiler des milliers de prisonniers sous leurs fenêtres.

Avant-guerre cette montagne était une station climatique avec un bel hôtel, destiné au ski et aux loisirs d'été. Entre 1941 et 1944, cet endroit bucolique est devenu le seul camp de concentration de France, avec sa chambre à gaz, sa salle de dissection et son crématoire. De là, on a envoyé 86 prisonniers juifs à l'Institut d'anatomie de l'Université du Reich de Strasbourg pour y être dépecés par le Dr August Hirt (1898-1945), allemand d'origine suisse, et collectionneur de squelettes humains. Environ 52'000 prisonniers y furent déportés dont 22'000 furent assassinés (40% de mortalité).

Lorsque je lis un ouvrage, je consulte souvent des sources de base, telles que

- e-npa.ch
- e-periodica
- biograne-SNG : Biographies neuchâteloises, par René Guye-Bergeret : <https://www.sngenealogie.ch/wp/sources/biographies-neuchatelaises/>
- Dictionnaire historique de la Suisse, en ligne : [www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)
- Dictionnaire du Jura, en ligne : [www.diju.ch](http://www.diju.ch)
- Dodis.ch : institut de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales

et dans le cadre de cette publication spécifique :

- Yad Vashem, base de données centrale des noms des victimes de la Shoah : [https://yvng.yadvashem.org/index.html?language=fr&s\\_id=&s\\_lastName=weill&s\\_firstName=andre&s\\_place=&s\\_dateOfBirth=&cluster=true](https://yvng.yadvashem.org/index.html?language=fr&s_id=&s_lastName=weill&s_firstName=andre&s_place=&s_dateOfBirth=&cluster=true)
- Convoi 77.org
- Fondation pour la mémoire de la déportation FMD : <http://www.bddm.org/liv/recherche.php>
- Musée de la Résistance 1940-1945 : <https://museedelaresistanceenligne.org/liste-personne.php>
- Dictionnaire biographique Le Maitron 1940-1944 : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178345>

Ou d'autres ouvrages :

- Huber Peter. In der Résistance. Schweizer Freiwillige auf der Seite Frankreichs (1940-1945), Chronos Zürich 2020 (Dans la Résistance, les Suisses volontaires aux côtés de la France (1940-1945)).
- Huber Peter. Les Combattants suisses en Espagne républicaine, 1936-1939, Antipodes Histoire, 2001, 344 pages + cahier photo de 8 pages.

En outre, j'ajoute entre parenthèses, que deux personnes de ma famille ont souffert du régime nazi, du côté de ma mère Monique Moschard (1925- ) née Fondet [sosa 3], issue d'une famille originaire du Jura français : respectivement son petit cousin par sa grand-mère alsacienne Emilie Marchal née Frick (1877-1911) [sosa 15], de Strasbourg, et un de ses beaux-frères :

Victor Nessmann-Walther (1900-1944), médecin assistant du Dr Albert Schweitzer (1875- 1965), à Lambaréné au Gabon (1924-1928), puis médecin à Sarlat-la-Canéda (F-24200, Dordogne). Engagé dans l'Armée Secrète (AS) du secteur du Sarladais, coordonnant notamment dans le cadre des Mouvements unis de la Résistance (MUR) en Limousin, les liaisons départementales et les parachutages. Arrêté par la Gestapo le 1er décembre 1943, dans son cabinet médical de Sarlat, en pleine consultation. Mort sous la torture à Limoges (F-87000, Haute-Vienne) le 4 janvier 1944. Son nom fut donné à une rue de Strasbourg, une place de Westhoffen (F-67310, Bas-Rhin) où son père était pasteur, et à un boulevard de Sarlat-la-Canéda.<sup>17</sup>

<sup>16</sup> Bull. CGAEB, 110/2021, p.11-12

<sup>17</sup> Dictionnaire biographique Le Maitron : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article178753>

Guy Eberhard-Fondet (1922-2009), domicilié à Nyons (F-26110, Drôme) en 1944, arrêté le 16 mai 1944 à Saint-Etienne (F-42000, Loire), pour refus de partir en Allemagne au Service du travail obligatoire (STO). En effet, l'Allemagne nazie imposa au gouvernement de Vichy la mise en place du STO par la loi du 16 février 1943, obligeant les travailleurs français à participer à l'effort de guerre allemand. Transporté à Lyon le 29 juin 1944, déporté au camp de Dachau (Munich) le 2 juillet 1944, libéré le 29 avril 1945.<sup>18</sup>

A la liste figurant à la fin de l'ouvrage « Les victimes oubliées du III<sup>e</sup> Reich », on pourrait ajouter les noms de Jeanne Haas-Ulmann (1879-1944)<sup>19</sup> et sa fille Eliane Haas (1918-1944). Jeanne Haas, née à Delémont, n'est pas mentionnée dans cette liste au vu des origines alsaciennes de la famille. Une rue de Delémont est baptisée officiellement en 2021 à son nom.



**JEANNE HAAS (NÉE ULMANN)**

Le père de Jeanne, Isaac Ulmann, quitte l'Alsace en 1874 et s'installe à Delémont pour y ouvrir un commerce. Il épouse Fanny Goetschel en 1876 et Jeanne naît le 1<sup>er</sup> avril 1879. Vers 1890, cette famille juive s'installe à Mulhouse. Jeanne y rencontre Paul Haas et le couple aura trois filles. Forcées de s'exiler à Lyon en 1940, Jeanne et sa cadette Eliane sont arrêtées en 1944, puis envoyées début août à Auschwitz par le convoi 77. Toutes deux y périront peu après.

*Photos Francine Barthe*

## Information importante

Notre bibliothèque sera ouverte  
**les samedis 28 octobre et 25 novembre 2023 de 10h00 à 12h00**

**L'ARTsenal**  
**rue de la Promenade 2**  
**2800 Delémont**

N'hésitez pas et venez consulter ou emprunter des documents à la bibliothèque. Gérard Membrez, vous accueillera avec plaisir.

Si vous ne pouvez pas venir ces jours-là, vous avez toujours la possibilité, de fixer la date et l'heure de votre passage avec M. Gérard Membrez. Pour ce faire envoyez un message en passant par le site internet :

<https://www.cgaeb-jura.ch/contact/>  
(raison bibliothèque)



Selon la fréquentation des membres nous réitérerons l'expérience en 2024.

<sup>18</sup> Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) :  
<http://www.bddm.org/liv/details.php?id=l.234.#EBERHARD> et Musée de la Résistance 1940-1945 :  
<https://museedelaresistanceenligne.org/personnedetail.php?id=13501>

<sup>19</sup> bulletin no 110 (août 2021) à la question 1089 et bulletin no 111 page 19 (octobre 2021)

## Questions / Réponses

**Pour information** : cette rubrique cherche à promouvoir l'entraide entre les membres du Cercle d'une part et les chercheurs qui s'intéressent à des familles jurassiennes d'autre part.

**Les questions et les réponses** peuvent être adressées par le formulaire de contact du site internet ; elles paraîtront dans un prochain bulletin. Il s'agit de faire profiter le plus grand nombre de chercheurs des informations qu'elles contiennent.

### Question 1121

**MORY (MORIS)**

**Noël LEBEAUPIN**

Je suis à la recherche d'une femme nommée Claudinette (Anne Claude) MORY ou MORIS née vers 1787 (disons entre 1785 et 1789) à Goumois (côté suisse) et fille de Jacques Ignace MORY et Marie Agnès MAUVAIS.

### Réponse 1121

**MORY (MORIS)**

**René Vermot-Desroches**

La totalité de ce qui est disponible pour Goumois est relevée et sur le site du CGAEB. Les registres paroissiaux de Goumois (une seule paroisse jusqu'en 1793) ont disparu (Seigneurie de Franquemont). Il faut utiliser des actes notariés pour avoir la suite, essentiellement AAEB 911 à 915. <https://archives-aeab.jura.ch/archivplansuche.aspx>

Au 19<sup>ème</sup> siècle après 1815 les actes sont sur la paroisse des Pommerats.

### Recherche dans le plan d'archivage

- CH-AAEB Archives de l'ancien Evêché de Bâle - Archiv des ehemaligen Fürstbistums Basel (09e s.-19e s.)
  - Principauté et diocèse - Fürstbistum und Diözese (09e s.-18e s.)
  - Révolution et Empire (1792-1814)
  - Principauté de Porrentruy (régences Andlau et Escher) - Fürstentum Pruntrut (Verwaltungen von Andlau und Escher) (1814-1815)
  - Notaires (1470-1845)
    - Formulaire (16e s.-18e s.)
    - Signatures et paraphes (1803-1815)
    - Répertoires sans actes (1793-1817)
    - Protocoles (1470-1845)
      - Ajoie (1470-1824)
      - Delémont (1584-1829)
      - Erguël (1542-1818)
      - Franche-Montagne (1642-1819)
        - Le Bémont (1703-1808)
        - Les Bois (1642-1811)
        - Les Breuleux (1664-1796)
        - La Chaux-des-Breuleux (1742-1806)
        - Montfaucon (1674-1795)
        - Muriaux (1753-1780)
        - Le Noirmont (1671-1792)
        - Le Peuchapatte (1760-1782)
        - Saignelégier (1664-1819)
      - Franquemont (Goumois) (1711-1797)
        - Goumois (1711-1797)
          - Not. 911-913 Briot, Jean Baptiste (1747-1797)
          - Not. 914 Guigon, Blaise, tabellion (1711-1725)
          - Not. 914 Simon, Pierre Louis (1711-1712)
          - Not. 914 Gigon, Pierre François (1725-1747)
          - Not. 915 Gigon, Jean Jacques Ignace (1743-1793)
    - Moutier-Grandval, prévôté (1614-1845)
    - Orvin (1668-1817)
    - Saint-Ursanne, prévôté (1539-1817)

**Question 1122**

**MARQUANT**

**Christian Marquant**

Existe-t-il une façon de trouver une liste de tous les patronymes ? Afin de pouvoir vérifier si je ne suis pas passé à côté d'une variante ?

**Réponse 1122**

**MARQUANT**

**René Vermot-Desroches**

Il n'y a pas de solution dans Expoactes autre que passer par « contient », « est dans » « sonore » etc. de « recherche avancée » on peut aussi à l'inverse chercher sur « mère », « conjoint » etc.

Dans l'outil de saisies, NIMEGUE, on les trouve facilement, un peu de la même manière, et on peut les enregistrer, mais ce n'est pas une garantie d'exhaustivité, en voyageant les orthographes continuent à évoluer. Exemple pour **MARQUANT**: MARCAN, MARQUAN, MARQUAND, MARQUENT, MERQUAND, MERQUANT, MERQUEND, MERQUENT

**Question 1123**

**GROSS**

**Joséphine Bellier**

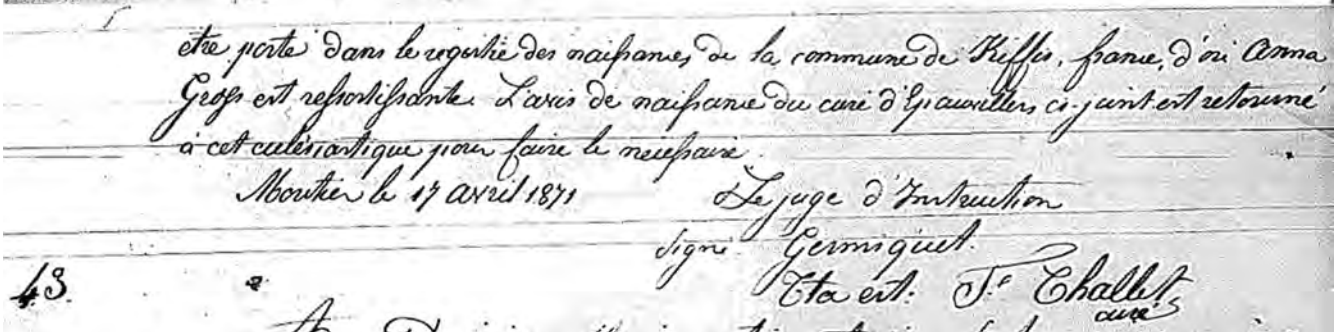
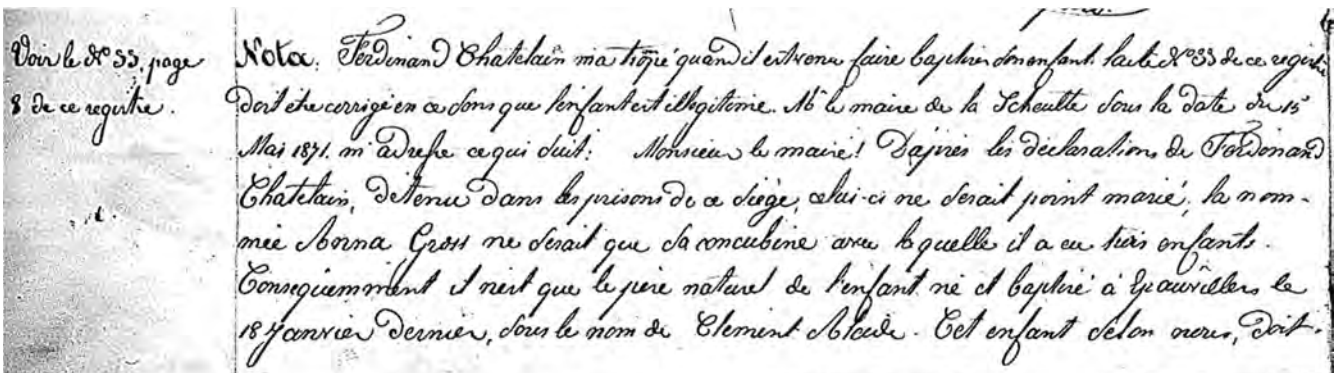
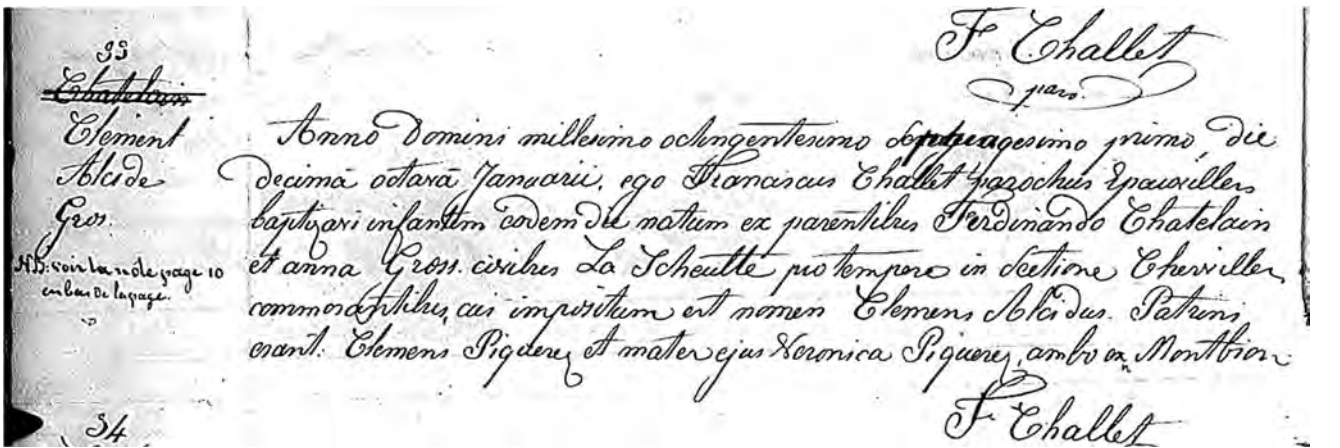
Je recherche la trace de mon ancêtre Clément Alcide GROSS, né en 1871 dans la commune d'Épiqueuz.

**Réponse 1123**

**GROSS**

**René Vermot-Desroches**

Voici l'acte de baptême de Clément Alcide GROSS, né le 18 janvier 1871 à Chervillers lieu-dit d'Épiqueuz paroisse d'Épauvillers.



**Invitation à l'assemblée trimestrielle du CGAEB**  
Café de la Poste à Glovelier,  
le samedi 25 novembre 2023 à 14h00

**Conférence : Essor et déclin d'une dynastie :  
les Joliat du Moulin de Glovelier (XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)**  
*par Benoît Girard,  
ancien bibliothécaire cantonal*

L'existence du moulin à farine de Glovelier est avérée en 1316, mais sa fondation est certainement bien antérieure. Cette usine et ses dépendances foncières, situées sur la rive droite du ruisseau qui traverse la localité, au pied de la colline où s'élève la première église paroissiale bâtie au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, est un fief dépendant de détenteurs nobles, comme les Vorbourg du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis des évêques de Bâle jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les meuniers qui se succèdent au cours des siècles sont au bénéfice d'une lettre de fief qui les met en possession du moulin moyennant des redevances annuelles. Tels sont les Hertzzeis de Glovelier de 1688 à 1742 et les Léchenne de Berlincourt jusqu'en 1767, avant l'arrivée des Joliat de Courtételle, dont cinq générations sont maîtres et patrons du moulin entre le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et la fin du XIX<sup>e</sup>.



*Le moulin de Glovelier en 2023*

**dates à venir et à retenir**

**Samedi 2 mars 2024 à Moutier, Hôtel de la Gare, à 14h00**  
*Assemblée générale*

**Mercredi 22 mai 2024 à 19h00 (lieu à définir)**  
*Gai, gai, marions-nous*  
Par Bernard Romy

**Samedi et dimanche 14 et 15 septembre 2024 à Fontenais**  
*35<sup>ème</sup> du CGAEB*

Le Cercle recherche des articles ou photos pour le bulletin. Adresse : [bulletin@cgaeb-jura.ch](mailto:bulletin@cgaeb-jura.ch)

**N'oubliez pas le renouvellement de la cotisation pour 2024**